DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE VANAULT LES DAMES

PROCEDURE DE DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE VANAULT LES DAMES

(BSS000PVXH)



P. FRADET Hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de la Marne

N° 18-55-HPP-505 27 AOUT 2018

AVIS

		J
		U
		IJ
		L

Table des matières

INTRODUCTION

- I. SITUATION DU CAPTAGE
- II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE
- III. SITUATION GEOLOGIQUE
- IV. SITUATION HYDROGEOLOGIQUE
- V. QUALITE DE L'EAU
- VI. VULNERABILITE DU CAPTAGE ENVIRONNEMENT
- VII. DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION
- VIII. REGLEMENTATION

AVIS

Liste des annexes

Délimitation du périmètre de protection immédiate.

Délimitation du périmètre de protection rapprochée.

Délimitation du périmètre de protection éloignée.

Tableau récapitulatif des réglementations.

Ц
4
4
1.3

Introduction

A la demande de la Commune de Vanault les Dames, une procédure de détermination des périmètres de protection du captage AEP a été initiée.

Mon avis en date du 04 Novembre 2014 concluait à la non possibilité de délimitation des périmètres de protection ; les données hydrogéologiques étant insuffisantes.

AV15

Au turme de l'examen des documents existants et de la visée du site, il apparaît que les données hydrogéologiques sont insuffixantes pour émettre un avis farmel ; l'Aère d'Alimentation du Captage (AAC) ne pouvant être définie.

On note à l'heure actuelle une altération nette (dépassement de normes de petabilite) au aix aut des pesicides totaux et une farte taneur au nitrates (valeurs pouccuelles te rapprochant de la norme). Pour les autres paramètres physico-chinquat et bactériologiques l'ean s'avère satisfaire uns nermes de qualite en rigneur.

Sachant qu'une action curative par traisement des enax est théoriquement possible (jusqu'à une certaine limite pous les pesticides 1 2 $\mu g H$ M Auguinn 1 saleurs ponetnelles actuelles so repprochant de cette valeur [), je ne pour qu'émetre un avis favorable quant à la pourvaise de la procédure de DUP. Fattère equiement l'ottention sur le fait qu'un traitement des mètroies pourrais également être néconaire à terme.

La délimination des périmetres de prosection et la reglomentation associer pourront être éventuellement définies au tarme d'une étude hydrogéologique a faire réaliser pur un bureau d'études compétant possédant un hydrogéologue confirmé.

D convinuira que l'étade hydrogéologique porte sur :

- Un suivi menanel de la productivité des émergences au druit du captage sur un cycle hydrologique (soit une nunée).
- ^e Un miri mennel de la teneur an pesticides et un nitrates des émergences et des consiements du Vanichou en 3 points (confer texta page 27) nur un cycle hydrologique (soit une nunée).
- Une recherche de perte(s) sur le cours du Vissichen et ses affinents par jungaages.
- La réalisation d'une étade lithestratigraphique et structurule permettant d'apprehender les zones potentialisment sensibles à l'occupation des sols.
- 🐔 La détermination de l'emprise possible de l'ACC.

Parullelament a certe emala, il est indispensable de verifier avec chiffrage la possibilité de se raccarder (partiallement on on totalité) à un autre réseau ou à une nouvule ressource en ean (ce dauxième point pouvant être étudie dans l'étude hydrogéologique).

En l'attente de ces divors résultats, une estimation de l'impact des cultures dominant inunédiatement les émergences pourrait être effectuée (confer texte page 18). Ce qui permettrait de valider en non l'origine felataine des apparts.

La mise en place d'un réseau d'alerte et de secuers couvrant le bassin versant tepographique du Vanichen peut être mal en place dès à présent de manière à pretéger (présention) la distribution de l'ean sur le réseau par intervention des sommétic commitmente en cas de talektres.

Si la solotion de mise en place d'un traitement des perticides slevait être retoune dés à précent par la commune, la délimitation des périmètres de protection avec réglementation associée pourrait se faire au terme d'une étude hydrogéologique «cimulière» nortum rur :

- Un suivi en basses eaux et en hantes eaux de la productivité des émergences au droit du castage.
- Un suivi en basses eaux et un hautes enex de la teueur en porticides et en mirrares des émergences et des écontements du Vanichou en 3 points (confer texte page 27.
- Une recherche visuelle de perte(s) sur le cours du Vanichou et ses affluens en bance couz.
- La réalication d'une étude lithoutratigraphique et structurale permetana d'appréhender les zones potentiellement sensibles àll'occupation des sols.
- « La détermanation de l'emprise possible de l'ACC.

L's encore, une estimation de l'Import des cultures dominant immédiatement les êmergences panezaints être effectaée.

La mise en place d'un réseau d'alerte et de recours couvrant le bassin verann topographique du Vanichou serait également de mite.

Les travaux de mise eu conformité au droit du captage seront à réaliser en tenant compte des concinnant de l'étude hydrogéologique.

Mounter on Det, le 24 Novembre 2014 P. FRADET

Hympgaologue agros en mathire d'ons et d'hygain
gubbique pour le departement de la Mattie

Les données initiales étaient les suivantes :

- Dossier préliminaire à la définition des périmètres de protection de la source de Vanault les Dames (Marne) – ANTEA – Dossier A 02873 en date d'Avril 1995
 Propriétaire du rapport : Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine.
- Agence Régionale de Santé Délégation Territoriale Départementale de la Marne – Objet : Eaux destinées à la consommation humaine – Commune de Vanault les Dames – Dossier en date du 24 Juillet 2014 – Vincent Loez, Ingénieur d'Etudes Sanitaires.

Ces données ont été complétées par les études suivantes explicitées par le bureau d'études en Mairie de Vanault les Dames en présence des Elus, de l'ARS, de l'AESN, du Département, de la Chambre d'Agriculture, etc. :

- Commune de Vanault les Dames Instauration des périmètres de protection autour du captage actuel d'eau potable étude préalable à l'avis hydrogéologique Amodiag environnement Mars 2017.
- Commune de Vanault les Dames Définition des périmètres de protection de captage – étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique – Amodiag environnement – Juillet 2018.

Seules les données directement utiles au présent dossier peuvent être jointes dans le texte en encadré et/ou en annexes; les données de référence complètes figurant dans les documents ci-dessus.

I. Situation du captage

Département	Marne.
Commune où est implantée la ressource	Vanault les Dames.
Communes alimentées par la ressource	Vanault les Dames.
Désignation	Station de pompage.
Lieu-dit (cadastre)	Fontaine du Milieu de la Ville.
Références cadastrales	Commune de Vanault les Dames. Section AC: parcelle 53 pour la station de pompage. Chemin rural pour l'émergence captée: confer page suivante. Cet ensemble parcellaire devra être propriété de la Commune.
Référence à la Banque de Données du	BSS000PVXH
Sous-Sol (BSS) du BRGM	(BSS n° 0190-6X-0032/SAEP)

BSS000PVXH

01906X0032/SAEP

Département

MARNE (51) - SGR/CHA

Commune

VANAULT-LES-DAMES (51590)

Région naturelle

CHAMPAGNE

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

STATION POMPAGE

Coordonnées

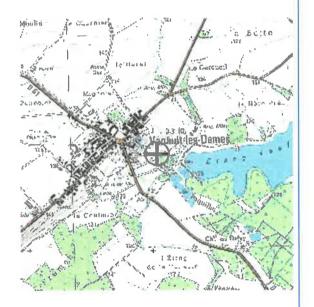
Système	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	779146	2429916
Lambert 1 - Nord	779040	129800
Lambert-93	830353	6861747

Système Latitude Longitude

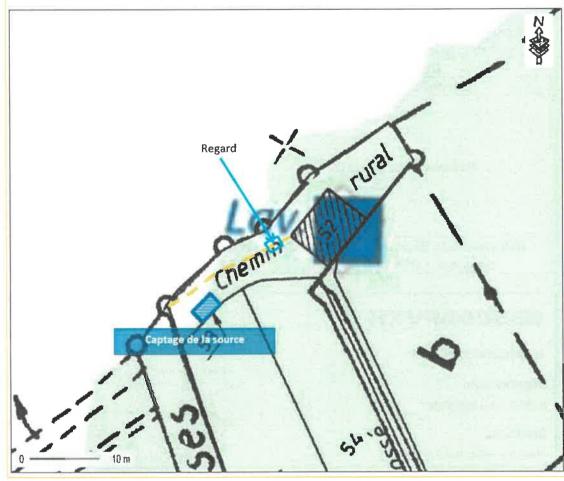
WGS84 48.84259466 48° 50' 33" N 4.7762228 4° 46' 34" E

Altitude

124 m - Précision EPD



La figure suivante présente la localisation du drain (en orange sur la figure) sur fond de carte IGN avec les limites cadastrales.



Doc. AMODIAG Environnement.



II. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

	« Source » (Fossé drainant)				
Date de réalisation	AEP et lavoir datant de 1895 selon données BRGM. Confe fiche de données BRGM en fin du présent chapitre II.				
Туре	Source émergeant en pied d'un coteau, à 200 m au SE divillage de Vanault les Dames. L'aménagement de cett source consiste en la présence d'un regard dépassant à pein du sol et obturé par une plaque de fonte sécurisée (2 à sources seraient captées).				
	Ce regard peu profond est alimenté via un drain dirigé vers l SO (1.50 m de graviers possible) et via les « barbacanes que constituent les ouvertures dans la maçonnerie.				

Oui. Longueur d'environ 30 m (estimée par sondages à la Drain tarière à main) en direction du Sud Ouest en pied de coteau. Profondeur moyenne de 70 cm. ANTEA dans son dossier préliminaire reprend les données Hauteur d'eau - débit figurant au BRGM; à savoir un débit supérieur à 50 m³/h même en période d'étiage. Confer fiche de données BRGM en fin du présent chapitre II. Cette zone d'émergence est donc un exutoire majeur de la nappe présente au sein du massif dominant le site au Nord-Ouest. La production de cette zone de sources alimente non seulement le réseau d'eau potable de la commune, mais également le lavoir et un petit ru (recueillant l'ensemble des écoulements excédentaires) qui alimente une pisciculture.

Equipements de pompage



Les eaux captées pour l'AEP sont dirigées par gravité vers une bâche de reprise sise dans une partie du local technique.

Les eaux sont ensuite soit dirigées vers un système de pompage hydraulique actionné par un moulin à aube, soit pompées directement au sein du local technique.

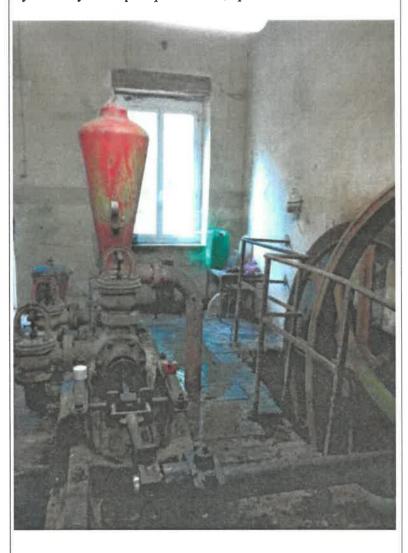
Les eaux sont envoyées, dans les deux cas, en direction du réservoir de la commune.

Equipement (suite)

Station de refoulement par le système hydraulique actionné par une roue à aube.



Système hydraulique opérationnel, après réfection.



Equipement (suite)

Roue à aube sur le Vanichon.



Au droit du local technique, le pompage se fait à l'aide d'une pompe électrique classique.



Les équipements techniques au niveau du captage sont globalement vétustes.

Prélèvements

On note l'absence de compteur à la ressource, un compteur étant par contre présent au réservoir.

Les volumes d'eau distribuées ces dernières années seraient de l'ordre de 200 m³/j selon le rapport ANTEA (valeur moyenne définie avant 1995) ; le volume annuel pompé étant donc estimé à 73 000 m³.

Courant 2016, les volumes mis en distribution étaient les suivants :

Mois	Relevé Début de Mois	Relevé Fin de mois	Volumes mensuels mis en distribution en m³	Moyenne journalière en m³		
Janvier	601 062	603 639	2,577	83,13		
Février	603 948	606 837	2, 889	130,18		
Mars	606 938	610 140	3 202	130,29		
Avril	610 235	613 218	2. 983	99,43		
Mai	613 514	616 711	3 197	103,13		
Juin	616 832	620 891	4 059	135,30		
Juillet	621 079	626 239	5 160	166,45		
Août	626 658	631 755	5 097	164,42		
Septembre	631 923	636 312	4 389	146,30		
Octobre	636 659	639 520	2 861	92,29		
Novembre	639 736	642 688	2 952	98,40		
Décembre	642 860	646 285	3 425	110,48		
TOTAL			42 791	117, 15		

Tableau 3 - Volumes mensuels mis en distribution par la commune de Vanault-les-Dames pour l'année 2016 (Source : Données de la Commune)

AMODIAG Environnement estime que les besoins horaires sont de 10 m³/h; les besoins annuels futurs pourraient être de l'ordre de 70 000 m³.

La demande de dérivation, en fonction des données estimées, devrait être de l'ordre 70 000 m³.

Cette valeur sera à étudier et à valider par la Commune de Vanault les Dames.

e, e.e.s BRGM ~ SGI Commune et Depar	tement: VE	HANLT		Dam	es - 5	1 Feuille au	1/5000	RC 0: REV	TGH4	
Rue, hameau ou lie									6 3	2
Designation: <u>Lo</u>	mir et	A.E.	2	_ Propriét	aire : Con	nmune	_		779	
Crequis de situation av	ec distances et er	fentation		Nature :	SOUTCE	/		A =	129,8	2000
				Altitude estimée du sol 2 = + 124					24	
			Tôto de fouvrage en plan ou perspective Re repère				This de Fouvrage en elevation Reseptre			
Yoi	corte									
						ttti				
		1 1								
							111			
		-1-1-	1-1-1							
100	onne				du repere Kr: isoire de R:					
(et danger éventuel)	Date	(ē)	(b)	(6)	Y° ezu eurrage	Resistivite	Coeff.	Cote absolue du plan d'eau	Resistivite a 18º	Debit
الم الم الم	3.4.68				10 35	1450.	1		1695	
		entre l	lower	dhs		1274 001				
					1824	1400				
										-
				_			+-			-
==		-		-	-		-			-
1=+1		-					+			
[=1:]				_		1				\vdash
unnennus										
NESERVE AUX TOPO	GRAPHES: Cote	absolue de R:			h:			Cote absolue de	set:	
CHIMIE:							Prelev	ement Nº:	Date:	
Diametre :	Consommation H.E.P.	et la	unu	(an	nea 1	835)		ire irrigate :		
Equipement:	7									
		eneur, debit au	x essais, d	, variations	ezisonnieres .	pollutions etc}	0.			
GEOLOGIE ET OBSER Cle U Delit > 2 5	various (Entrop Ticgr - fle imperbar 0 m 3/H	in de st: i snême	l. A mpoin l'éi	ile be (-	alimen à mes ric)	te vle wer >	, ā	200 //m	7	